

Compte rendu du CTL reconvoqué du 17 juin 2021

Le quorum n'était pas atteint lors du précédent CTL, un nouveau comité a été reconvoqué ce jour.

Protocole télétravail

La direction a dressé le bilan du télétravail des établissements du ressort de la DISI :

Le taux était de 61 % à la DISI, en mars 2021 (47% au niveau national).

L'évolution sur une année entière de la situation sanitaire a permis de faire avancer le télétravail. L'équipement des agents se poursuit avec la mise à disposition de téléphones mobiles professionnels.

Sortie du contexte de crise sanitaire, à partir du 1er septembre avec le nouveau protocole.

Le nouveau protocole du télétravail a été mis à disposition des agents.

La notion de campagne annuelle n'existe plus.

L'organisation du télétravail se fait entre le chef de service et les agents du service. L'échelon décisionnel est le chef de service qui répond aux questions et recueille les souhaits des agents.

La CFTC a mis en avant les difficultés qui peuvent exister face à des décisions arbitraires, l'appréciation quant à la quotité des jours « télétravaillables » par le chef de service peut conduire à des désaccords.

Le nombre de refus et les raisons seront communiquées aux organisations syndicales.

L'agent demandeur aura un entretien individuel avec son chef de service avant de formaliser sa demande sous SIRHIUS puis il aura une réponse sous un mois. Un refus est susceptible de recours de la part de l'agent.

La CFTC sera à vos côtés dans ces cas là, n'hésitez pas à nous contacter.

Le télétravail peut se faire de n'importe quel endroit privé (l'adresse doit être renseignée dans SIRHIUS) sous la condition que l'agent puisse regagner son site dans un délai raisonnable (estimé par l'administration à une 1/2 journée).

Demande de la CFTC concernant le télétravail à l'étranger :

Réponse de l'administration : le télétravail n'est possible depuis l'étranger que depuis les pays limitrophes, si et seulement s'il s'agit du domicile principal de l'agent et que le profil est un VPN10.

Les personnes vulnérables qui étaient 5 jours par semaine en télétravail doivent passer par le médecin avant.

Demande de la CFTC lorsqu'un agent vit auprès d'une personne vulnérable :

Une personne à TP qui souhaite rester à 3 jours en télétravail parce qu'il est le conjoint d'une personne vulnérable.

Le cas n'existera probablement plus à compter du 1er septembre puisque le statut de personne vulnérable n'existe que par rapport à la crise. Celui-ci disparaissant, le télétravail n'excédera pas deux jours.

Commentaire de la CFTC : certaines situations personnelles devraient être prises en compte dans l'attribution du télétravail. L'application de règles strictes risque de laisser de côté les difficultés de certains agents. La sortie de la crise sanitaire n'efface pas certaines situations difficiles résultantes ou non de cette période.

Information sur la trajectoire éditique

ESI de Reims :

- Enlèvement et démantèlement des matériels
- Installation de nouveaux extracteurs en cours.
- Réfection des faux plafonds et des sols, de l'électricité.
- Première machine branchée les autres livrée et installées dans les deux semaines.
- Formations en cours de quatre agents à Meyzieux.

Les agents sur Reims demandent que les horaires de prise de poste soient modifiés à 06h45. Réponse négative à cette demande.

ESI de Strasbourg :

Visites de service à la DRFIP depuis avril. Tous les agents qui ont voulu y participer y ont eu accès.

Pour les agents non satisfaits du résultat de mutations (muté dans un service qui ferme ou muté dans un service que l'agent voulait éviter), le DISI recevra la CFTC, à sa demande, pour discuter du cas de ces agents.

Selon la direction, c'est une réussite du point de vue obtention de la résidence géographique, l'accompagnement sera renforcé à la DRFIP pour les agents pour qui ce sera difficile.

Commentaires de la CFTC : Les agents des services restructurés n'ont pas bénéficié de bienveillance puisque certains ont obtenu des vœux qu'ils ne voulaient pas. La CFTC demande à s'entretenir avec le Disi.

Le départ de Denis Watre pour la DISI nord est prévu le 8 juillet, l'arrivée du nouveau Disi se fera début août, l'intérim est assuré par Cécile Girod.

La CFTC souhaite une belle retraite à Mme Nicole Bohn Kawaciw



Si vous voulez continuer à télétravailler, n'oubliez pas de déposer votre demande dans SIRHIUS !

L'équipe locale de la CFTC reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions

